TECH INFOR
Société à responsabilité limitée
au capital de 201 000 euros
Siège social : 30 rue de Mathias, ZA MATHIAS
26320 ST MARCEL LES VALENCE
351 765 615 RCS ROMANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 6 MAI 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élevant à 210 546,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	210 546,00 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 70,182 euros par part	210 546,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 210 546,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2022 :
300 000,00 euros, soit 100,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2023 :
315 283,00 euros, soit 105,09 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 315 283,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2024 :
321 576,83 euros, soit 107,19 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 321 576,83 euros

Certifié conforme
La Gérance



ODICÉO

115, boulevard Stalingrad – C.S. 52038
69616 Villeurbanne Cedex
S.A.S. au capital de € 332.800
430 130 393 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Société à Responsabilité Limitée

TECH INFOR

30 Rue de Mathias
ZA Mathias
26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

TECH INFOR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Associée Unique de la société TECH INFOR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associée Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TECH INFOR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Changement de méthode imposée par un changement de règlementation » de l'Annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée Unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 17 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes



ODICÉO, représenté par
Nancy GENTHIAL

SARL TECH-INFOR

Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	13 517	8 714	4 803	6 156
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	22 369	18 742	3 627	7 944
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	5 506	5 506		50
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	45 795	38 915	6 881	10 872
	Autres immobilisations corporelles	289 014	218 078	70 936	88 113
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	9 000		9 000	9 000
	Total de l'actif immobilisé (III)	**385 201**	**289 954**	**95 246**	**122 135**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	174 061		174 061	133 659
	Avances et acomptes versés sur commandes	5 549		5 549	4 049
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	898 471	101 430	797 040	787 901
	Autres créances	28 982		28 982	14 060
	Charges constatées d'avance	191 075		191 075	225 980
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	100 000		100 000	100 000
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	677 480		677 480	834 569
	Total de l'actif circulant (IV)	**2 075 617**	**101 430**	**1 974 186**	**2 100 217**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**2 460 817**	**391 385**	**2 069 433**	**2 222 351**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	1 118 527	990 937

SARL TECH-INFOR

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 201 000)	201 000	201 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	20 100	20 100
	Réserves statutaires ou contractuelles	827 553	827 553
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**210 546**	**321 577**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**1 259 199**	**1 370 230**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	12 777	22 717
	Emprunts et dettes financières divers (2)	101 429	130 189
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	81 358	64 167
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	199 446	110 795
	Dettes fiscales et sociales	362 040	490 752
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	22 911	2 707
	Produits constatés d'avance	30 273	30 795
	Total des dettes (1)	**810 234**	**852 122**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**2 069 433**	**2 222 351**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	210 546,03	321 576,83
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	727 160	776 161
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 187 619	43 672	1 231 291	1 171 237
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 528 913	3 506	2 532 419	2 404 825
	Montant net du chiffre d'affaires	**3 716 532**	**47 178**	**3 763 710**	**3 576 061**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			1 250	5 500
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			8	17 402
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			456	367
	Total des produits d'exploitation			**3 765 423**	**3 599 330**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			704 007	588 810
	Variation de stocks			(40 402)	(506)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			781 267	651 195
	Impôts, taxes et versements assimilés			46 650	32 302
	Salaires			1 475 684	1 313 299
	Cotisations sociales			437 218	523 096
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			54 123	48 777
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			37 459	36 565
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			707	626
	Total des charges d'exploitation			**3 496 712**	**3 194 164**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**268 711**	**405 166**

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**268 711**	**405 166**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des cessions d'immobilisations financières	13 888	16 300
	Total des produits financiers	**13 888**	**16 300**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	624	1 261
	Total des charges financières	**624**	**1 261**
	RESULTAT FINANCIER	**13 264**	**15 039**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**281 975**	**420 205**
	Produits exceptionnels		**5 370**
	Charges exceptionnelles		**455**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**4 915**
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	71 429	103 543
	Total des produits **Total des charges**	**3 779 311** **3 568 765**	**3 621 001** **3 299 424**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**210 546**	**321 577**

(2) dont produits concernant les entitées liées (3) dont intérêts concernant les entitées liées		

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 069 433** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 779 311** euros et un total **charges** de **3 568 765** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **210 546** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode imposée par un changement de règlementation :

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du Règlement ANC 2014-03 et des Règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice. Le Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 a été modifié par le Règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif au plan comptable générale (PCG). La publication de ce nouveau Règlement a été effectué le 9 décembre 2022 sur le site de l'Autorité des normes comptables (ANC), qui a été homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 (JO du 30).

Il est prévu que ce nouveau Règlement s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 avec une application anticipée possible à compter de la date de publication au Journal Officiel (30 décembre 2023).
Notre société a donc appliqué ce nouveau Règlement pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.
A noter que les comptes de l'exercice précédent présentés en colonne comparative n'ont pas été retraités selon les nouvelles règles. Ils figurent tels qu'approuvés lors de l'exercice précédent.

Ce nouveau Règlement est appliqué de manière prospective. Les principaux impacts sur les comptes 31/12/2025 sont :
* Suppression de la technique des transferts de charges.
* Les avantages en nature habituellement comptabilisés en transferts de charge sont désormais comptabilisés au crédit d'un compte 649100 "Remboursement frais de personnel Avantage en nature"
* Les frais d'augmentation de capital, auparavant inclus dans les immobilisations incorporelles, sont désormais présentés séparément, en dehors des immobilisations.
* Les charges constatées d'avance sont désormais reclassées au niveau des "Autres créances".
* Présentation des montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du Règlement
* Les charges et produits exceptionnels présentés au titre de l'exercice 2024 auraient, en application du règlement ANC n° 2022 06, été reclassés respectivement en charges d'exploitation (compte 658) et en produits d'exploitation (compte 758). Ce reclassement n'aurait toutefois pas d'impact significatif sur la comparabilité des comptes avec ceux de l'exercice 2025

L'application de ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur les comptes de la société.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

* Frais de recherche et développement : 4 ans
* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Matériel et outillage : 3 à 10 ans
* Agencements : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 1 à 5 ans
* Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Intégration fiscale

Depuis le 01/01/2021, la socité Tech-Infor fait partie du groupe d'intégration fiscale de Holding Financière Tech-Infor.

Evènements postérieurs à la clôture :

L'activité de certaines entreprises est d'ores et déjà impactée par la guerre au Moyen-Orient qui a débuté le 28 février 2026 avec le déclenchement de l'offensive israélo-américaine contre l'Iran. Des perturbations des chaînes d'approvisionnement, une hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, ainsi que des difficultés logistiques dans le transport des marchandises pourraient être constatées. Toutefois, ces éléments n'impactent pas de manière significative l'activité de la société au regard de la nature de ses activités.

Règles et Méthodes Comptables

Engagements de retraite :

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

* Taux d'actualisation : 3.85 %
* Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Au 31 décembre 2025, le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève à 31 922 euros, y compris les charges sociales.

A noter qu'une épargne de 5 028€ a déjà été constituée.

SARL TECH-INFOR

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		26	
	Cadres et ingénieurs		1	
	Autres catégories			
	TOTAL		**27**	

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail		191 567	
		191 567	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Indémnités de fin de carrière		31 922	
		31 922	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**223 489**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	11 367		2 150			13 517
	Autres	22 369					22 369
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**33 736**		**2 150**			**35 886**
CORPORELLES	Terrains	5 506					5 506
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	45 795					45 795
	Instal., agencement, aménagement divers	53 031					53 031
	Matériel de transport	55 838					55 838
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	155 060		25 085			180 145
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**315 230**		**25 085**			**340 315**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	9 000					9 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**9 000**					**9 000**
	TOTAL	**357 966**		**27 235**			**385 201**

SARL TECH-INFOR

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			5 211	3 503		8 714
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			14 425	4 317		18 742
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**19 636**	**7 820**		**27 456**
CORPORELLES	Terrains			5 456	50		5 506
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			34 924	3 991		38 915
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			34 112	6 056		40 168
	Matériel de transport			35 448	9 817		45 265
	Matériel de bureau, mobilier			106 256	26 390		132 646
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**216 195**	**46 303**		**262 498**
	TOTAL			**235 831**	**54 123**		**289 954**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

SARL TECH-INFOR

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE					257 153	257 153
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				54 101	54 101
	Redevances Exercice				65 822	65 822
	TOTAL				119 923	119 923
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				68 032	68 032
	entre 1 et 5 ans				123 535	123 535
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				191 567	191 567
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans				2 828	2 828
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				2 828	2 828
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

SARL TECH-INFOR

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	63 979	37 459	8	101 430
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**63 979**	**37 459**	**8**	**101 430**
	TOTAL GENERAL	**63 979**	**37 459**	**8**	**101 430**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		37 459	8	
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	9 000		9 000
	Clients douteux ou litigieux	135 961	135 961	
	Autres créances clients	762 509	762 509	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	12 672	12 672	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 658	2 658	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	224	224	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	13 428	13 428	
	Charges constatées d'avance	191 075	191 075	
	TOTAL DES CREANCES	**1 127 527**	**1 118 527**	**9 000**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	983	983		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	11 794	10 079	1 716	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	199 446	199 446		
	Personnel et comptes rattachés	112 480	112 480		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	156 196	156 196		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	90 325	90 325		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 038	3 038		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	101 429	101 429		
	Autres dettes	22 911	22 911		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	30 273	30 273		
	TOTAL DES DETTES	**728 876**	**727 160**	**1 716**	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 718			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**17 873**
Autres créances clients		**7 488**
Client/fact Ã etablir	7 488	
Autres créances		**10 385**
R.r.r. Ã obtenir, avoirs non	3 752	
Etat - produits à recevoir	224	
Banques interets courus a percevoir	6 409	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**236 673**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**836**
Banques interets courus a payer	836	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**16 124**
Fourn fact non parvenues	16 124	
Dettes fiscales et sociales		**206 632**
Dettes prov. congÃ©s payÃ©s	78 672	
Autres charges Ã payer	31 085	
Taxe apprentissage liberatoir	1 151	
Charges sur congÃ©s Ã payer	27 521	
Organismes - autres charges Ã	1 920	
SSI à payer	65 770	
Formation continue	514	
Autres dettes		**13 081**
R.r.r. Ã accorder et avoirs Ã	13 081	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		191 075	191 075
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			191 075

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		30 273	30 273
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			30 273

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	3 000,00	67,0000	201 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**3 000,00**	**67,0000**	**201 000,00**

GROUPE VINGT SIX VALENCE
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE

16 rue Paul Henri Spaak
26000 VALENCE
Téléphone :04 75 41 98 98

GROUPE VINGT SIX

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION

www.groupevingtsix.com
contact@groupevingtsix.com

SARL TECH-INFOR

Parc d'activité du Mathias
30 rue du Mathias
26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Bilan au 31/12/2025

Pour gérance

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables
de la Région Rhône-Alpes

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Déprec.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	13 517	8 714	4 803	6 156
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	22 369	18 742	3 627	7 944
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	5 506	5 506		50
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	45 795	38 915	6 881	10 872
	Autres immobilisations corporelles	289 014	218 078	70 936	88 113
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	9 000		9 000	9 000
	Total de l'actif immobilisé (III)	385 201	289 954	95 246	122 135
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	174 061		174 061	133 659
	Avances et acomptes versés sur commandes	5 549		5 549	4 049
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	898 471	101 430	797 040	787 901
	Autres créances	28 982		28 982	14 060
	Charges constatées d'avance	191 075		191 075	225 980
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	100 000		100 000	100 000
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	677 480		677 480	834 569
	Total de l'actif circulant (IV)	2 075 617	101 430	1 974 186	2 100 217
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 460 817	391 385	2 069 433	2 222 351
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				
	(2) dont créances à moins d'un an			1 118 527	990 937

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 201 000)	201 000	201 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	20 100	20 100
	Réserves statutaires ou contractuelles	827 553	827 553
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	210 546	321 577
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 259 199	1 370 230
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	12 777	22 717
	Emprunts et dettes financières divers (2)	101 429	130 189
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	81 358	64 167
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	199 446	110 795
	Dettes fiscales et sociales	362 040	490 752
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	22 911	2 707
	Produits constatés d'avance	30 273	30 795
	Total des dettes (1)	810 234	852 122
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	2 069 433	2 222 351
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	210 546,03	321 576,83
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	727 160	776 161
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 187 619	43 672	1 231 291	1 171 237
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 528 913	3 506	2 532 419	2 404 825
	Montant net du chiffre d'affaires	3 716 532	47 178	3 763 710	3 576 061
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			1 250	5 500
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			8	17 402
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			456	367
	Total des produits d'exploitation			3 765 423	3 599 330
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			704 007	588 810
	Variation de stocks			(40 402)	(506)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			781 267	651 195
	Impôts, taxes et versements assimilés			46 650	32 302
	Salaires			1 475 684	1 313 299
	Cotisations sociales			437 218	523 096
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			54 123	48 777
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			37 459	36 565
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			707	626
	Total des charges d'exploitation			3 496 712	3 194 164
	RESULTAT D'EXPLOITATION			268 711	405 166

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	268 711	405 166
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des cessions d'immobilisations financières	13 888	16 300
	Total des produits financiers	13 888	16 300
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	624	1 261
	Total des charges financières	624	1 261
	RESULTAT FINANCIER	13 264	15 039
	RESULTAT COURANT avant impôts	281 975	420 205
	Produits exceptionnels		5 370
	Charges exceptionnelles		455
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		4 915
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	71 429	103 543
	Total des produits Total des charges	3 779 311 3 568 765	3 621 001 3 299 424
	RESULTAT DE L'EXERCICE	210 546	321 577

(2) dont produits concernant les entitées liées		
(3) dont intérêts concernant les entitées liées		

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 069 433 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 3 779 311 euros et un total charges de 3 568 765 euros,dégageant ainsi un résultat de 210 546 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode imposée par un changement de règlementation :

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du Règlement ANC 2014-03 et des Règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice. Le Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 a été modifié par le Règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif au plan comptable générale (PCG). La publication de ce nouveau Règlement a été effectué le 9 décembre 2022 sur le site de l'Autorité des normes comptables (ANC), qui a été homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 (JO du 30).

Il est prévu que ce nouveau Règlement s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 avec une application anticipée possible à compter de la date de publication au Journal Officiel (30 décembre 2023).
Notre société a donc appliqué ce nouveau Règlement pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.
A noter que les comptes de l'exercice précédent présentés en colonne comparative n'ont pas été retraités selon les nouvelles règles. Ils figurent tels qu'approuvés lors de l'exercice précédent.

Ce nouveau Règlement est appliqué de manière prospective. Les principaux impacts sur les comptes 31/12/2025 sont :
* Suppression de la technique des transferts de charges.
* Les avantages en nature habituellement comptabilisés en transferts de charge sont désormais comptabilisés au crédit d'un compte 649100 "Remboursement frais de personnel Avantage en nature"
* Les frais d'augmentation de capital, auparavant inclus dans les immobilisations incorporelles, sont désormais présentés séparément, en dehors des immobilisations.
* Les charges constatées d'avance sont désormais reclassées au niveau des "Autres créances".
* Présentation des montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du Règlement
* Les charges et produits exceptionnels présentés au titre de l'exercice 2024 auraient, en application du règlement ANC n° 2022 06, été reclassés respectivement en charges d'exploitation (compte 658) et en produits d'exploitation (compte 758). Ce reclassement n'aurait toutefois pas d'impact significatif sur la comparabilité des comptes avec ceux de l'exercice 2025

L'application de ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur les comptes de la société.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

* Frais de recherche et développement : 4 ans
* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Matériel et outillage : 3 à 10 ans
* Agencements : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 1 à 5 ans
* Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Intégration fiscale

Depuis le 01/01/2021, la socité Tech-Infor fait partie du groupe d'intégration fiscale de Holding Financière Tech-Infor.

Evènements postérieurs à la clôture :

L'activité de certaines entreprises est d'ores et déjà impactée par la guerre au Moyen-Orient qui a débuté le 28 février 2026 avec le déclenchement de l'offensive israélo-américaine contre l'Iran. Des perturbations des chaînes d'approvisionnement, une hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, ainsi que des difficultés logistiques dans le transport des marchandises pourraient être constatées. Toutefois, ces éléments n'impactent pas de manière significative l'activité de la société au regard de la nature de ses activités.

Règles et Méthodes Comptables

Engagements de retraite :

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

* Taux d'actualisation : 3.85 %
* Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Au 31 décembre 2025, le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève à 31 922 euros, y compris les charges sociales.

A noter qu'une épargne de 5 028€ a déjà été constituée.

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		26	
	Cadres et ingénieurs		1	
	Autres catégories			
	TOTAL		27	

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail		191 567	
		191 567	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Indémnités de fin de carrière		31 922	
		31 922	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		223 489	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	11 367		2 150			13 517
	Autres	22 369					22 369
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33 736		2 150			35 886
CORPORELLES	Terrains	5 506					5 506
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	45 795					45 795
	Instal., agencement, aménagement divers	53 031					53 031
	Matériel de transport	55 838					55 838
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	155 060		25 085			180 145
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	315 230		25 085			340 315
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	9 000					9 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 000					9 000
	TOTAL	357 966		27 235			385 201

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			5 211	3 503		8 714
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			14 425	4 317		18 742
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			19 636	7 820		27 456
CORPORELLES	Terrains			5 456	50		5 506
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			34 924	3 991		38 915
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			34 112	6 056		40 168
	Matériel de transport			35 448	9 817		45 265
	Matériel de bureau, mobilier			106 256	26 390		132 646
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			216 195	46 303		262 498
	TOTAL			235 831	54 123		289 954

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE					257 153	257 153
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				54 101	54 101
	Redevances Exercice				65 822	65 822
	TOTAL				119 923	119 923
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				68 032	68 032
	entre 1 et 5 ans				123 535	123 535
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				191 567	191 567
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans				2 828	2 828
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				2 828	2 828
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles				
	corporelles				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	63 979	37 459	8	101 430
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	63 979	37 459	8	101 430
	TOTAL GENERAL	63 979	37 459	8	101 430

Dont dotations et reprises { - d'exploitation			
- financières			
- exceptionnelles }		37 459	8

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	9 000		9 000
	Clients douteux ou litigieux	135 961	135 961	
	Autres créances clients	762 509	762 509	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	12 672	12 672	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 658	2 658	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	224	224	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	13 428	13 428	
	Charges constatées d'avance	191 075	191 075	
	TOTAL DES CREANCES	1 127 527	1 118 527	9 000
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	983	983		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	11 794	10 079	1 716	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	199 446	199 446		
	Personnel et comptes rattachés	112 480	112 480		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	156 196	156 196		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	90 325	90 325		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 038	3 038		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	101 429	101 429		
	Autres dettes	22 911	22 911		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	30 273	30 273		
	TOTAL DES DETTES	728 876	727 160	1 716	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 718			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		17 873
Autres créances clients		7 488
Client / fact Ã etablir	7 488	
Autres créances		10 385
R.r.r. Ã obtenir, avoirs non	3 752	
Etat - produits à recevoir	224	
Banques interets courus a percevoir	6 409	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		236 673
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		836
Banques interets courus a payer	836	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 124
Fourn fact non parvenues	16 124	
Dettes fiscales et sociales		206 632
Dettes prov. congÃ©s payÃ©s	78 672	
Autres charges Ã payer	31 085	
Taxe apprentissage liberatoir	1 151	
Charges sur congÃ©s Ã payer	27 521	
Organismes - autres charges Ã	1 920	
SSI à payer	65 770	
Formation continue	514	
Autres dettes		13 081
R.r.r. Ã accorder et avoirs Ã	13 081	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		191 075	191 075
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			191 075

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		30 273	30 273
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			30 273

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	3 000,00	67,0000	201 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	3 000,00	67,0000	201 000,00